



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Date de publication 29/11/2021

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 28/09/2021 sur www.xmarches.fr sous la référence 12021FS

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Saint-Parres-aux-Tertres
2, rue Henri Berthelot 10092 TROYES cedex
charite.muriel@saintparresauxtertres.fr
Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Prestations de restauration collective - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : Fourniture et livraison de repas pour le restaurant scolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Type de marché : Fournitures

Nomenclature (CPV) : 55523100-3 - Services de restauration scolaire.

Lieu de livraison : 10410 Saint Parres Aux Tertres

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère qualité Valeur technique - coefficient 60

Critère prix Prix - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 29/11/2021

Montant final HT : 165 000 €

Opérateur économique attributaire :

API RESTAURATION

RUE JEAN COLAS - 10440 TORVILLIERS

France

Mail : adelaide.fournier@api-restauration.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Saint-Parres-aux-Tertres

2, rue Henri Berthelot

10092 TROYES cedex